COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2024

Présents: Dominique Gahier, Françoise Morin, Denis Munerot, Véronique Charmasson,

Caroline Dulac, Christian Lhuillier, Geneviève Pointelin, Elisabeth Vinit.

Absents: Philippe Fournier; Nicolas Piquet, excusé

Secrétaire de séance : Caroline Dulac

Ordre du jour :

1- Approbation du précédent compte-rendu

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2-Agence de l'eau : réforme des redevances

Les redevances des agences de l'eau sont une composante de la facture d'eau qui permet de soutenir le financement d'améliorations de la gestion de l'eau et de l'amélioration des milieux aquatiques. A partir de 2025 ces redevances évoluent : trois nouvelles redevances sont créées (performance des réseaux d'eau potable, performance des systèmes d'assainissement collectif et performance des réseaux d'eau potable). Elles remplacent les redevances actuelles pour la lutte contre la pollution de l'eau d'origine domestique et pour la modernisation des réseaux

Ainsi la facture est rédigée différemment, pour l'instant son montant ne change pas.

Le conseil municipal prend acte de cette réforme.

Une discussion s'engage concernant le coût pour la commune des eaux usées non déclarées, venant de l'utilisation d'eau de pluie de récupération pour les toilettes et la machine à laver chez des usagers de plus en plus en plus nombreux, une pratique encouragée pour des raisons écologiques mais qui échappe pour l'instant à la facturation. Un problème à résoudre dans un avenir proche (on pourrait faire payer à ces usagers une somme forfaitaire par personne du foyer).

3. Eclairage public:

En 2025 sera réalisée la sixième et dernière tranche du remplacement de l'éclairage public par des lampadaires à ampoules led, plus écologiques et moins coûteux. Le SIDEC participe aux frais de chaque tranche (d'environ 3000 €) à hauteur de 50%.

4. Points divers:

- Fonds de concours :

Revenant sur la répartition de la somme constituant ce fonds de 9125 € (voir CR du conseil de novembre), considérant que la facture de l'atelier Zou pour son travail concernant le projet de rénovation du Chalet a déjà été réglée, le conseil décide d'investir cette somme pour la réfection indispensable de chemins communaux, chemin de Champaillon (déjà programmé), chemin de Chagnon, chemin de Prenans, chemin des Loges.

- Au Viaduc, afin de préserver la vue sur l'édifice, il y a lieu de défricher de nouveau le terrain. Un devis sera demandé.
- Afin d'être raccordé au réseau de l'assainissement collectif, et en l'absence de tout dispositif, un tabouret d'évacuation (regard) sera installé au niveau du n° 13 de la rue de l'Ecole (maison Bordot).
- Deux demandes de subvention nous ont été adressées, par la Marcotte, association des parents d'élèves des écoles publiques d'Arbois (refusée) et par les Restos du Cœur (malgré l'appui timide de quelques conseillers, également refusée, la commune n'attribuant plus de subvention aux associations depuis plusieurs années).
- Les vœux du maire auront lieu vendredi 17 janvier 2025 à 19 heures à la salle de la Grappe. Cette cérémonie permettra notamment de présenter le résultat de l'étude de faisabilité s'agissant du projet chalet / école.
- Un composteur est en place derrière l'alambic, il est à la disposition des personnes n'en ayant pas. N'y mettez que des déchets alimentaires végétaux !
- Un gros travail de débroussaillage a été effectué pour dégager le chemin de Billon, de l'Alambic et le chemin des Petits Chênes.
- Nous sommes en discussion avec la fédération de chasse et l'institutrice de l'école Morel pour fixer la date de plantation de la haie qui fermera le terrain municipal derrière l'école et le chalet, ce sera sans doute pour mars.
- A partir de janvier 2025, le plan des points de ramassage des poubelles a été légèrement modifié, dans certains quartiers le gros camion sera remplacé par un plus petit et la collecte aura lieu le vendredi matin très tôt au lieu du vendredi après-midi pour le bac gris, sans changement pour le bac de tri. Une lettre d'information du SICTOM est joint à ce compte rendu.
- La réunion de la commission animation, culture, patrimoine et convivialité aura lieu le mardi 7 janvier à 19 heures, pour préparer la veillée du 25 janvier 2025.
- Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 9 janvier à 20 heures.

Fin du conseil (qui a exceptionnellement commencé à 18 heures) à 19h30.

Le secrétaire

Le maire